

# OUGC Garonne Aval Dropt



## **Autorisations d'irriguer 2020/2021**

La Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne, porteuse de l'organisme unique Garonne Aval et Dropt, a déposé un plan annuel de répartition des volumes d'eau sur son territoire.

Le dossier pour la délivrance de « l'homologation du plan annuel de répartition des prélèvements de l'été 2020 et hors été 2020-2021 à l'organisme unique de gestion collective- Sous bassin Garonne Aval- Dropt » est passé jeudi 4 juin au COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de Gironde. Il a reçu un avis favorable. Ensuite, après signature du Préfet, la notification des volumes autorisés vous sera transmise par la DDTM 33.

**Pour toute question sur les prélèvements sur le département de la Gironde, merci de  
contacter Thomas Larrieu- Tel 06-76-23-49-59**